

## PROCEDER A VOTRE INSCRIPTON

**Vous avez reçu un avis favorable à votre candidature en 2<sup>ème</sup> année DUT MMI par alternance à l'IUT DIJON/AUXERRE sous condition de contrat**

### Comment s'inscrire ?

**1<sup>ère</sup> étape** Dès l'obtention d'un accord avec votre employeur, contactez votre organisme référent voir [Fiche contact alternance](#) et le responsable de formation

**2<sup>ème</sup> étape** Vous êtes déjà étudiant à l'IUT (ou à l'université de Bourgogne) : la scolarité de l'IUT procède à votre inscription administrative dès validation de votre contrat par l'organisme référent (ouverture des inscriptions à partir du 8 juillet). Vous devez par ailleurs avoir validé vos semestres 1 et 2 à la date de l'inscription.

Vous n'êtes pas étudiant à l'université de Bourgogne : téléchargez [le dossier d'inscription administrative](#), à compléter et à adresser, signé, par mél (voir contact ci-dessous)

### Frais d'inscription :

- **Contrat d'apprentissage : pas de frais d'inscription, [paiement de la CVEC](#)**
- **Contrat de professionnalisation : pas de frais d'inscription, pas de CVEC**

**3<sup>ème</sup> étape** Votre hologramme 2019-2020 et votre certificat de scolarité vous seront remis à la rentrée par le secrétariat de votre département d'études.

Pour toute demande d'information : [edith.daval@iut-dijon.u-bourgogne.fr](mailto:edith.daval@iut-dijon.u-bourgogne.fr)

(précisez nom/prénom/formation concernée)

Consultez [le calendrier des rentrées](#) 2019